

EAN n° : 12849846
N° compteur : 0, 9577, 1
Index I : 1 Index II : 1

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



Organisme de contrôle a.s.b.l.

3490819

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle

suivant : RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis /

Complément au rapport n°

Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage /
Modification de tension d'alimentation / Vente unité habitation

Type de locaux :

Lieu d'inspection :

Propriété de :

Mandant :

Installateur :

TVA :

carte ID :

Délivré à :

Date :

Inspecteur :

Date d'inspection :

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 3N 400V + N Protection max. : 100A Commutateur, position :

Protection principale : Disj. Interrupteur / sectionneur :

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : nombre de conducteurs : diamètre : mm²

Câble de raccordement au réseau : type de câble : nombre de conducteurs : diamètre : mm²

Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente

Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 16 mm² Résistance de dispersion : 19 Ω

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 1 Résistance d'isolement général : 71 MΩ

Interrupteur différentiel : Général : 240A 10,7A mA Supplémentaire : 240A 10,7A mA

Fonctionnement bouton d'essai : en ordre - pas en ordre Contrôle boucle de défaut : en ordre - pas en ordre

L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d'OCB.

Installation exécutée conformément aux schémas : oui/non

Etat du matériel électrique : en ordre - pas en ordre

Protection contre les chocs électriques : contact direct : en ordre - pas en ordre

contact indirect : en ordre - pas en ordre

Continuité PE- et liaison équipotential : en ordre - pas en ordre

Matériel fixe et mobile : en ordre - pas en ordre

Description : voir les schémas en annexe - schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation - appareils

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.

N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.

N La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.

La visite de contrôle - par le même organisme de contrôle - prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le 22.01.2015, ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.

L'installation peut / ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délai aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur,
l'inspecteur